Juv'Infos

NOVEMBRE 2026 - N°53

Lettre d'informations municipales



CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

- Commémoration de la signature de l'armistice de 1918.
- Réhabilitation de Louis Chevestrier, soldat fusillé pour l'exemple.

10/11 : 14h - une cérémonie a eu lieu avec les enfants de l'école qui ont participé avec une lecture du poème *Liberté* de Paul Éluard, le dépôt d'une gerbe sur le monument et la lecture des noms des soldats "morts pour la France".

11/11 : 11h - port de gerbe, acte de réhabilitation et découverte de la gravure du nom du soldat Chevestrier sur le monument aux morts.





QUI EST LE SOLDAT LOUIS CHEVESTRIER ?

C'est l'histoire de trois fusillés « pour l'exemple » retrouvés par M. Éric Viot, historien autodidacte, à Verderonne (Oise). Parmi eux figurait le **soldat Louis Chevestrier, natif de Saint-Juvat** et résidant à Calorguen. Louis François Mathurin Chevestrier est né le 25 janvier 1880 à Saint-Juvat. Il a été **condamné à mort le 17 août 1916** par le conseil de guerre de la 2ème Division d'Infanterie Coloniale et a été fusillé rue de l'église, à Verderonne (Oise), le 7 septembre 1916, à l'âge de 36 ans. Il était célibataire et exerçait la profession de marin-pêcheur. Il était soldat au 8ème Régiment d'Infanterie Coloniale.

Le Conseil municipal s'est prononcé **en faveur de la réhabilitation** du soldat originaire de Saint-Juvat et a décidé de l'inscription de son nom au Monument aux Morts.



Après l'exécution Louis Chevestrier et ses camarades ont été inhumés dans le cimetière communal de cette commune de l'Oise. Une plaque indique les noms des trois fusillés pour l'exemple à l'endroit de leur sépulture.

SORTIE DE LA VACANCE DES LOGEMENTS NON-UTILISÉS

Pour accueillir les nouveaux habitants, il importe de faire en sorte que les logements déjà existants soient réoccupés. La mairie accompagne les propriétaires pour sortir leur logement de la vacance avant la mise en place de la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** en 2028.
Vous devrez payer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un logement à usage d'habitation non meublé vacant depuis plus de 2 ans (au 1er janvier de l'année d'imposition).
La taxe est calculée d'après la valeur locative de l'habitation. Retrouvez plus d'infos sur le site internet **impots.gouv.fr** (rubrique questions puis Taxe sur les logements vacants).

PROJET D'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT "ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES"

Une consultation du public a été organisée par la Préfecture des Côtes-d'Armor concernant un projet de création d'un élevage avicole de 40 000 poules pondeuses au lieu-dit « Les Mottes ». Après expression des parties prenantes (porteur du projet et les riverains présents au Conseil Municipal), le rappel du cadre réglementaire, du contexte du projet et de son impact sur l'environnement, le Conseil a débattu et a voté (à bulletins secrets) à 13 voix pour émettre un **avis défavorable au projet en l'état** avec une demande de précisions et justifications sur plusieurs points. Cet avis a été transmis à la Préfecture ainsi que les différentes observations exprimées durant la consultation.

CRISE SÉCHERESSE

L'eau potable est toujours en crise depuis le 14 août. Ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires. Interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.
Vous pouvez vous tenir informé sur le site **vigieau.gouv.fr**.

PROJET JEUNESSE

La commune de Saint-Juvat a pour projet de **s'engager pour les jeunes**. Elle souhaite donc lancer une consultation auprès d'eux afin d'étudier leurs besoins et envies, leurs problématiques et freins avant de lancer des actions.
Il s'agira de préciser l'âge des jeunes concernés, les lieux adaptés, les animations à proposer, etc. Un questionnaire à destination des familles est en préparation. Plus d'informations à venir.

NOUVELLE MAM

En complément des assistantes maternelles juvatiennes, une nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles a ouvert ses portes à Saint-André-des-Eaux.

Elles sont trois assistantes maternelles :
Marianne, Alexandra et Noëllie.
Elles auront de la place à partir du **4 janvier 2027**.

Adressez-vous à
afleurdemam@gmail.com

LES RENDEZ-VOUS JUVATIENS

14 novembre à 10h
A fleur de terre
Atelier de fabrication de mobilier et fougasses au four

17 novembre à 19h30
Conseil Municipal

20 novembre à 19h
Soirée Beaujolais
Salle des fêtes
Organisée par
Au Panier Saint Juvat





Horaires mairie

Lundi : 8h30 - 12h30
Mardi : 8h30 - 12h30 et 15h - 19h
Vendredi : 8h30 - 12h30

Coordonnées mairie

02 96 83 46 64
secretariat@saint-juvat.fr
www.saint-juvat.fr
14 Place de l'École
22630 Saint-Juvat

Mairie de Saint Juvat
Habitants de Saint Juvat
Mairiestjuvat

Saint-Juvat